

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

Agence de la biomédecine

Décision n° 2012-29 du 30 octobre 2012 fixant la composition du collège d'experts Recherche sur les cellules souches embryonnaires et l'embryon humain de l'Agence de la biomédecine

NOR : AFSB1230763S

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 1418-1 et suivants, R. 1418-15, R. 1418-21, ainsi que les articles L. 2151-5 et R. 2151-1 et suivants ;

Vu la décision n° 2006-22 du 2 mai 2006 portant création et composition du collège d'experts Recherche sur les cellules souches embryonnaires et l'embryon humain ;

Vu la décision n° 2011-33 du 28 octobre 2011 fixant la composition du collège d'experts Recherche sur les cellules souches embryonnaires et l'embryon humain de l'Agence de la biomédecine,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de la décision n° 2011-33 du 28 octobre 2011 fixant la composition du collège d'experts Recherche sur les cellules souches embryonnaires et l'embryon humain de l'Agence de la biomédecine est modifié comme suit :

Sont nommés membres du collège d'experts Recherche sur les cellules souches embryonnaires et l'embryon humain :

Mme Déborah BOURCH'IS, directeur de recherche INSERM, Institut Curie, Paris.

M. Erwan BEZARD, Institut des maladies neurodégénératives, université Victor-Segalen, Bordeaux.

M. Pierre FOUCHET, Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), Fontenay-aux-Roses.

Mme Anne GALY, directeur de recherche INSERM, Génomique, Évry.

M. Christian HAMEL, médecin, professeur des universités-praticien hospitalier au centre hospitalier universitaire de Montpellier (hôpital Saint-Éloi), Montpellier.

Mme Virginie LAMBERT, médecin, praticien hospitalier au pôle des cardiopathies congénitales du centre de cardiologie Marie-Lannelongue, Paris.

M. Roger LEANDRI, médecin, maître de conférences-praticien hospitalier au centre hospitalier universitaire de Toulouse (hôpital Purpan), Toulouse.

Mme Catherine PATRAT, médecin, membre du service de biologie de la reproduction de l'hôpital Bichat (AP-HP), Paris.

Mme Hélène GILGENKRANTZ, directeur de recherche INSERM, Institut Cochin, Paris.

M. Luc SENSEBE, médecin hématologiste, Établissement français du sang Pyrénées-Méditerranée, Toulouse.

M. Antoine TOUBERT, médecin, professeur des universités-praticien hospitalier, hôpital Saint-Louis (AP-HP), Paris.

Article 2

Le directeur général adjoint chargé des ressources de l'Agence de la biomédecine est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 30 octobre 2012.

La directrice générale,
E. PRADA-BORDENAVE